

Le Sénat français et le vote des femmes

Autor(en): **Gueybaud, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **20 (1932)**

Heft 383

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260752>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

municipal), en 1917-1928, qui fut aussi étonné dès le premier débat; initiative constitutionnelle et votation populaire en 1920-1921; pétition fédérale en 1928-1929, qui réunit, on se le rappelle, plus de 22.000 signatures dans le canton, mais qui sommeille dans les cartons du Palais Fédéral; et enfin projet Albaret. Puis on entendit successivement sur l'ajournement voté l'autre jour: M^{me} C. Wuarin, avocate; M^{me} Ch. Gautier, qui parla de façon charmante et judicieuse de la propagande à mener parmi les femmes; M. Georges Thélin; M. Pierre Bovet, professeur à l'Université; et Mrs. Corbett Ashby, qui déclara avec humour qu'au contraire des héros des contes de fées se réveillant après cent ans de sommeil, elle-même avait cru reculer de cinquante ans en arrière, en entendant les récits de cette séance du Grand Conseil, et revivre l'époque lointaine des campagnes suffragistes anglaises!

M^{me} Gourd annonça encore que, loin d'être découragées, les suffragistes envisageaient déjà différents projets pour l'automne, puis mit aux voix la résolution suivante, qui, adoptée à l'unanimité, a été communiquée à la presse, et envoyée à chaque député à titre individuel:

L'Association genevoise pour le Suffrage féminin,

réunie en Assemblée générale extraordinaire convoquée d'urgence le 1^{er} juillet, dans son local, 22, rue Etienne-Dumont,

après avoir pris connaissance du vote du Grand Conseil du 25 juin dernier, refusant par 51 voix contre 36 d'entrer en matière sur le projet de loi présenté par M. le député Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques,

après avoir entendu plusieurs orateurs, hommes et femmes.

Remercie les 36 députés qui ont manifesté leur fidélité au principe indéfectible d'élémentaire justice, qui est à la base du suffrage féminin,

Proteste énergiquement contre l'attitude et les arguments de ceux qui, fermant les yeux sur les expériences maintenant faites dans 29 pays, ont émis un vote de méfiance à l'égard des femmes leurs concitoyennes, en refusant de les laisser participer aux affaires publiques, et n'ont pas su comprendre la nécessité d'insérer des forces nouvelles à la vie de notre République,

Réaffirme sa conviction inébranlable qu'une démocratie est incomplète et n'a pas le droit de se parer de ce titre tant qu'elle tient à l'écart plus de la moitié des contribuables du pays,

Charge le Comité de l'Association de lui présenter dès l'automne un projet étudié d'action en faveur du suffrage féminin à Genève.

* * *

Ceux qu'il faut connaître

N. D. L. R. — Pour répondre à la demande qui nous en a été adressée par plusieurs électeurs suffragistes indignés par les débats de l'autre jour, nous publions ici, et après toute la presse quotidienne, la liste des députés qui ont voté pour l'ajournement indéfini:

RADICAUX: MM. Beck, Billy, Choudet, Cottier, Duboulet, Dutoit, Henninger, Hensler, Roch, Christin, Jolivet, Pâquier, Perréard, Perret, Pilet, Poncet, Frossard.

DEMOCRATES: MM. Victor Gautier, P. Guerchet, J. Humbert, Alex. Martin-Achard, W. Martin (maire de Vevey), Rochat (maire de Meyrin), Uhler, Alph. Bernoud.

U. D. E.: MM. Aeschlimann, Bolland, Julien Baum-

gartner, Chamay, Ferd. Gros, Pougner, Gabriel Boyy, Dr Morin, Poncet-Adami, Raymond Vernet, G. Wagnon.

INDEPENDANTS (chrétiens-sociaux): MM. Berra, Marius Constantin, Georges Constantin, Duret, Dusseiller, Emery, Gottret, Guénat, Hottelier, Lance, Laurencet, Leyvraz, Meyer de Stadelhofen, Edmond Pictet (soit la députation au grand complet, un mandat impératif lui ayant été donné).

Vacances

Comme d'habitude, la parution du MOUVEMENT sera interrompue pendant l'été, mais cette fois-ci plus tôt que de coutume, vu le prochain départ de notre Rédactrice en chef pour Londres, où se réunit, du 19 au 23 juillet, le Comité de l'Alliance Internationale pour le Suffrage. Notre prochain numéro paraîtra donc le 20 août.

Malgré cette interruption, notre Administration, 14, rue Micheli-du-Crest, continue à recevoir toutes les demandes d'abonnements, de vente au numéro, etc., qui lui seront adressées et les satisfera aussi rapidement que le permettront les déplacements de vacances de l'Administratrice.

Le Sénat français et le vote des femmes

Le Sénat français s'est enfin décidé à ouvrir, le 23 juin dernier, la discussion toujours renvoyée par la mauvaise volonté de nos adversaires sur la proposition de M. Louis Martin, aux termes de laquelle « la femme française âgée de 25 ans accomplis sera électrice et éligible dans les mêmes conditions que l'homme ». Cette réforme, on s'en souvient sans doute, a été votée par la Chambre dès le mois de mai 1919: il y a donc treize ans de cela!

Si donc la Chambre Haute peut chez nos voisins rendre des points au Grand Conseil genevois « en art dilatoire », comme disait Bismarck, il faut d'autre part lui reconnaître cette supériorité sur notre corps législatif cantonal qu'une fois la discussion commencée, elle dure beaucoup plus longtemps, puisqu'elle n'est pas terminée au moment où nous écrivons ces lignes. Ont déjà pris la parole en faveur du vote des femmes, MM. Jenouvrier, François Saint-Maur, Louis Martin, Las Cases, et surtout M. Bachelet, sénateur de la Seine, et contre lui M. Tissier, dont l'argumentation a été lamentable, et le fameux M. Duplantier, qui a réitéré toutes les plaisanteries pornographiques qui lui sont chères. D'autres sont encore inscrits. Peut-être, quand ces lignes paraîtront, un résultat décisif pourra-t-il être enregistré, malgré la manœuvre des adversaires de faire traîner la discussion pour remettre le vote après les vacances, et il est inutile de dire quels vœux nous formons ici pour le triomphe de notre cause en France!

Vœux altruistes tout d'abord, pour les femmes françaises, qui, avec une patience et une énergie inlassables mènent le bon combat pour se

faire rendre justice. Il n'est pas nécessaire, en effet, d'énumérer ici tout ce qu'ont accompli ces dernières années les suffragistes de France en fait de travail social, civique et pacifiste, entraînant ainsi cette activité des temps de paix à tout l'effort qu'elles ont fourni partout durant les années de guerre, aux champs, à l'usine, au magasin, à l'école, à l'hôpital. Et certainement, elles ont réussi de la sorte, bien mieux que nous, à galvaniser l'opinion publique: il n'est pour s'en convaincre que de lire la presse française de Paris et de province, et de constater que des journaux de l'importance du Temps n'hésitent pas à consacrer des articles de première page à défendre le vote des femmes! Tout dernièrement encore, le grand Congrès national de l'Union française pour le Suffrage, tenu à Paris les 10 et 11 juin, a remporté un immense succès avec son « banquet des provinces françaises », auquel ont participé une centaine de parlementaires et d'hommes politiques en vue, et auquel ont successivement pris la parole des représentantes de toutes les parties du pays, évoquant ainsi avec éloquence, chaleur et bonne grâce l'âme de la France féministe. A cette occasion, une députation de plus de 200 suffragistes, conduite

par notre amie M^{me} Brunschvicg, fut reçue officiellement par le président du Sénat, entouré de ses collègues, et à la Chambre par plusieurs députés.

Mais les vœux que nous formons pour le succès de nos voisines d'outre-Jura ont aussi un caractère tant soit peu intéressé, car nous sommes persuadées que le jour où le Sénat se laissera enfin convaincre d'accomplir le geste de justice attendu de lui depuis si longtemps... la situation suffragiste sera changée dans le monde. Pour tous les pays latins non encore affranchis et qui, tant que la France ne leur en aura pas donné définitivement l'exemple, hésitent encore à courir l'aventure du vote des femmes; et pour nous aussi, femmes de Suisse romande. Quel prétexte pour encore inventer pour s'opposer à notre revendication nos adversaires, lorsque les femmes voteront à Annemasse et à Ferney sans que la terre ait pour cela cessé de tourner! Lorsque les radicaux anticléricaux auront constaté que la République n'a point été mise en péril, et les conservateurs antibolchévistes que les communistes n'ont aucunement augmenté leur effectif! et cela sans que l'on puisse nous argumenter, comme on le faisait en 1918 à nos Confédérés des



La femme enchaînée. Pour défendre nos droits, pour servir notre pays, pour mieux protéger notre famille, brisez nos chaînes Monsieur le Sénateur!

Le Sénateur. Que ces femmes sont ennuyées.....



Les femmes et les livres

L'affaire Dreyfus dans la littérature.

M^{me} Cécile Delhorbe-Jaccottet (une de nos abonnées, ce dont nous sommes très fières!) (Réd) a défendu, le 14 juin, à l'Université de Lausanne, avec vigueur et esprit, devant une commission composée de MM. Charles Gilliard, Edmond Rossier et René Bray, professeurs, et un nombreux auditoire, une thèse sur l'affaire Dreyfus et des écrivains français, présentée à la Faculté des Lettres pour l'obtention du grade de docteur ès lettres. Cet important travail, de plus de 350 pages, est une étude critique de l'œuvre des principaux écrivains dreyfusistes et antidreyfusistes, précédée d'une introduction historique.

M. Bray, professeur de littérature française, a commencé par formuler certaines critiques sur la réalisation matérielle de l'ouvrage; puis M. Ed. Rossier, professeur d'histoire, a souligné l'importance politique de l'affaire Dreyfus; au souvenir de tant de passions déchaînées, il trouve l'introduction historique de M^{me} Delhorbe trop sèche et un peu trop prudente, mais il juge cependant l'ensemble de l'ouvrage excellent et digne d'éloges.

M. Bray estime que telles ou telles révélations postérieures pourront infirmer certaines des conclusions de la candidate. Cependant, il reconnaît l'intérêt actuel de cet ouvrage si bien documenté. Il juge que M^{me} Delhorbe a fait d'Anatole France, de Barrès, de Maurras, de Proust et de Péguy des portraits vivants et perspicaces, mais il critique l'étude sur Zola, surtout en ce qui concerne l'accuse. Il remarque que le style de M^{me} Delhorbe est ironique pour A. France, passionné pour Péguy, logique pour Maurras. Il conclut par un réel éloge de l'ouvrage, auquel il souhaite le succès qu'il mérite.

M^{me} Delhorbe a été reçue docteur ès lettres de l'Université de Lausanne avec les félicitations du jury, fait qui ne s'était pas produit depuis des années, dit-on. Et soulignons que sa valeur intellectuelle, que ses études sans cesse poursuivies ne l'empêchent nullement d'être une maîtresse de maison et une mère de famille attentive. Au contraire. La famille a tout à gagner à être dirigée par une femme cultivée. B. V.

Gyp (1850-1932)

Les journaux ont annoncé la mort à un âge très avancé de M^{me} la comtesse Martel de Janville, beaucoup plus connue sous son pseudonyme un brin gamin de Gyp. Pendant cinquante ans, en effet, cette femme écrivain (qui était l'arrière-petite-nièce de Mirabeau) a publié sans se lasser et sans lasser son public un nombre considérable de romans et de scènes dialoguées, qui ont connu un véritable succès par leur vie, leur facilité d'expression, leur virtuosité littéraire, et leur humour tout personnel. Ses Sou-

nirs d'une petite fille, parus en plusieurs volumes, et avec des sous-titres différents, sont notamment extrêmement amusants et spirituels, grâce à l'esprit de critique malicieuse qui les anime, et au talent descriptif avec lequel Gyp a su évoquer les milieux du Second Empire où s'est déroulée l'enfance d'une petite fille turbulente, intelligente, et dont le franc parler n'avait d'égal que son don d'observation.

M. F.

Petits poèmes valaisans

Les Grand'mères

Grand'mères aux yeux fanés et doux,
A quoi, dites, à quoi pensez-vous?

Maintenant vous êtes assises à vous chauffer sur les dalles grises, en haut l'escalier du chalet. Entre vos vieux genoux branlants, vous bercez l'enfant somnolent.

Grand'mères aux yeux fanés et doux,
A quoi, dites, à quoi pensez-vous?

Votre vie a été bien dure, mais vous ne vous en doutez pas: vous avez trop souvent dépassé la mesure. Ils sont rompus, vos reins vaillants, rompus, vos bras!

Grand'mères aux yeux fanés et doux,
A quoi, dites, à quoi pensez-vous?

Vous avez porté bien des hottes, le long des bisses et des chemins! Et vous étiez encore petites, qu'on vous faisait garder gamines et gamins.

Grand'mères aux yeux fanés et doux,
A quoi, dites, à quoi pensez-vous?

Vous avez savonné au bassin des fontaines le linge rude et les habits des hommes, et tricoté la grosse laine, et peiné, en vraies bêtes de somme!

Grand'mères aux yeux fanés et doux,
A quoi, dites, à quoi pensez-vous?

Vous avez nettoyé l'étable, et traité les vaches, et tondu les moutons. Et vous avez filé sous le crépu minable. Mais le rouet poudreux ne fait plus son ronron.

Grand'mères aux yeux fanés et doux,
A quoi, dites, à quoi pensez-vous?

Que vos yeux étaient noirs, que vous étiez jolies, sous l'éclatant fichu, sous le chapeau doré! Souvenirs d'autrefois, hommes, sans folie... c'est aujourd'hui les rides et les bandeaux cendrés.

Grand'mères aux yeux fanés et doux,
A quoi, dites, à quoi pensez-vous?

Vous avez récité, quand vient le crépuscule, le chapelet dans l'église, à genoux. Vous avez faucillé les champs de seigle roux où le soleil se joue, où le vent frais ondule.

Grand'mères aux yeux fanés et doux,
A quoi, dites, à quoi pensez-vous?

bords du Rhin, quand nous signalions la reconnaissance des droits politiques aux femmes allemandes, que la révolution avait été nécessaire pour en arriver là, et que le remède était pire que le mal.

Pour les Françaises comme pour nous, nous souhaitons donc de toutes nos forces que, lorsque paraîtra notre prochain numéro, la cause suffragiste en France soit enfin chose accomplie et partie gagnée!

J. GUEYBAUD.

P. S. — Pour l'orientation de celles de nos lectrices qui suivent les débats au Sénat dans les dépêches de la grande presse, ajoutons à ce qui précède que, en outre du projet de M. Louis Martin, quatre autres propositions sont soumises à la Haute Assemblée: celle de MM. Jenouvrier et F. Saint-Maur, restreignant l'exercice des droits politiques à celle des femmes qui sont chefs de famille ou pourvues de titres universitaires; celle de M. Peltier, en faveur du vote municipal; celle de M. Soulié, en faveur de l'égalité sans l'électorat; et celle de M. Violette, encore plus restreinte, en faveur de l'admission des femmes aux fonctions d'« assesseurs » dans les Conseils municipaux.

Vers la suppression de l'incapacité civile de la femme mariée en France

Pendant que se poursuit au Sénat français la discussion sur le vote des femmes dont il est question plus haut, une proposition d'ordre féministe dans un autre domaine a été déposée par le garde des sceaux, M. René Dussol. Il s'agit d'une transformation complète de la situation de la femme mariée qui cesserait d'être sous la tutelle de son époux et pourrait disposer de la même liberté que lui dans la conduite de sa vie; toutefois « pour éviter l'anarchie dans le ménage », le mari conserverait dans certains cas la prépondérance. Il ne serait plus question de l'obéissance imposée à la femme par la loi, et la formule « le mari doit protection à la femme et la femme doit obéissance à son mari » serait remplacée par celle-ci « les époux sont tenus de vivre en commun. Le mari a le choix de la résidence du ménage ». Les devoirs communs entre époux demeurent en ce qui concerne la fidélité, les secours, l'assistance, l'entretien, l'éducation des enfants et le domicile.

Il est assez curieux de noter que cette proposition modifiant, ou plutôt créant des droits à la femme dans le mariage, le code français étant à cet égard mille fois en arrière sur le nôtre, arrive précisément à cette heure, comme cela vient de se produire en Roumanie où les droits civils ont été reconnus aux femmes avant les droits politiques. Y aurait-il là une tactique pour retarder la reconnaissance de ceux-ci en donnant aux femmes de ces pays ces droits qu'elles comptaient obtenir grâce à leur bulletin de vote?... on pourrait se le demander, bien que les suffragistes françaises ne paraissent pas partager cette crainte, plusieurs d'entre elles ayant collaboré indirectement à la préparation de ce projet.

Votre livre de messe à tranche rouge usée est toujours sur la porte, avec l'écuelle à fleurs. Voici le crucifix, image de douleur, le lit très haut, les fenêtres fermées...

Grand'mères aux yeux fanés et doux, A quoi, dites, à quoi pensez-vous?

Vous avez rempli votre vie de choses simples et si grandes aussi. Vous a-t-on jamais dit « merci »? Vous pourriez mourir sans souci; la cloche vous fera ses belles sonneries. La vallée est si calme, si claire, si fleurie!

Pauvres grand'mères aux mèches grises, On ne vous verra plus, tranquillement assises.

VARIÉTÉ

Une thèse de médecine féministe au XVIII^e siècle.

Le 18 novembre 1666, le sieur Raymond Vaslet soutint une thèse médicale à Paris sur le texte: Sçavoir si l'esprit suit le sexe. Au temps de cette soutenance, le féminisme n'était certes pas une question d'actualité; l'influence des femmes sur l'esprit et les mœurs était grande, cependant, mais rarement appréciée comme, somme toute, elle le méritait: l'Hôtel de Rambouillet venait de fermer ses portes, les Précieuses ridicules avaient fait gloser la cour et la ville, et six ans plus tard, en 1672, les Femmes savantes furent rudement moquées.

Les thèses d'alors, toujours écrites en latin, n'étaient que rarement traduites en français; le fait que Raymond Vaslet publia la sienne en français prouve qu'il jugeait son sujet digne de dépasser les frontières de l'art médical et d'atteindre le grand public, celui des salons et des ruelles. Sa conclusion est: l'esprit ne suit pas le sexe. Les quelques citations suivantes de cette thèse intéressante et ingénieuse nous feront comprendre comment Vaslet en arriva à ce jugement.

... Il est assez difficile d'élever la gloire de l'homme sur les ruines de la femme; car l'esprit n'est point donné à l'un par préférence à l'autre, chacun d'eux y a part et c'est un bien commun... C'est à tort qu'on veut établir quelque différence entre elle et lui, puisque l'on ne peut y parvenir sans blâmer la Nature et dire qu'elle s'est égarée...

... Que si la femme n'est en rien différente de l'homme, pourquoi ne pourra-t-elle pas régner et faire profession des armes, s'adonner aux arts et sciences, se mesler de judicature et soutenir quelques actions politiques?... Quelle envie possède les gens, qui fait injure à Dieu, dont la femme n'est pas moins la créature que l'homme et le fait échapper jusqu'à préférer l'homme à la femme, qui sont dans la dernière égalité et se font réciproquement besoin? L'homme de soy, la femme toute seule sont-ils suffisants pour la propagation de l'espèce? Dieu ne les a-t-il pas choisis pour la génération et l'éducation des enfants, pour l'administration et le commandement, pour les arts et les sciences?... N'y a-t-il plus de Lucrèces, d'Artémises, d'Aspasiés, de Cornélies? N'y a-t-il plus de Cléopâtres, de Debore, de Constances?...

Il s'en trouve, au contraire, et même en très grand nombre, qui n'ignorent de rien et qui sont instruites des choses dont les hommes sont informés, qui savent en un mot ce qu'on leur cache le plus, quoy qu'inutilement. Il s'en trouve qui savent les langues, qui font des Vers et de la Prose, qui sont versées à la Mathématique, à l'Astrologie, à la Prophétie, à la Théologie, et pour tout dire, il s'en trouve qui ont la terre pour matelas au milieu des armées, qui nagent en un besoin et qui entendent bien la chasse. Donc l'esprit ne suit pas le sexe...

D'un article de M. Maurice Gilles dans la Revue pratique de biologie appliquée à la clinique et à la thérapeutique.

Dites, grand'mères, où irez-vous, Grand'mères aux yeux fanés et doux?

H. PFEIFFER.

La mort d'une directrice de théâtre

Louise Dumont, la directrice bien connue du théâtre de Dusseldorf, est morte dernièrement, emportée brusquement par une fluxion de poitrine. Jeune déjà, Louise Dumont montra un goût très vif pour le théâtre, mais elle dut soutenir de nombreuses luttes contre sa famille avant de pouvoir suivre la vocation qui l'attirait. En 1883

Après la première année d'expérience abolitionniste à Grenoble

L'expérience abolitionniste de Grenoble est à l'ordre du jour en France. Des revues, des journaux d'études sociales et de nombreux périodiques médicaux s'en sont occupés. C'est qu'en effet 155 villes attendent de connaître les résultats effectifs des efforts abolitionnistes. On peut affirmer d'ores et déjà que la première année d'expérience après la fermeture des « maisons » est des plus encourageantes. D'après un rapport du Dr Butterlin, chef du service syphilitigraphique, les maladies vénériennes sont en régression nette. Cependant il y a encore de sérieuses mesures à prendre pour lutter contre les bouges clandestins, le racolage et les publications licencieuses. Le maire de Grenoble a promis son appui à l'Association dauphinoise d'Hygiène morale, afin d'arriver à un assainissement certain des mœurs de la cité.

XXI^e Assemblée de l'Association suisse pour le Suffrage Féminin.

Une vive reconnaissance est due à la Section d'Interlaken pour son excellente organisation de la XXI^e Assemblée des délégués de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, qui réunit, les 25 et 26 juin, sous la présidence de Mme Leuch, 94 délégués, représentant 26 sections sur 35, et de nombreux membres.

La séance administrative et la séance publique se tinrent au Kursaal, où M^{lle} Gourd excusa l'absence de la Présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby, qui dut rester à Genève en raison de l'absence des autres membres de la délégation britannique à la Conférence du Désarmement.

La gestion du Comité, les comptes, présentés par M^{lle} Grütler, furent votés sans discussion; la cotisation restée fixée à soixante centimes par membre. L'activité de l'Association est, à peu près, celle des sections, et les lecteurs du *Mouvement* la connaissent. C'est la propagande par la presse, par les conférences, par le film, par les cours de vacances, que M^{lle} L. Dutoit est obligée, pour des raisons de santé, de renoncer à diriger; par les voyages, tel cette expédition suisse au Congrès des femmes méditerranéennes, à Constantine, pendant les vacances de Pâques, organisée avec maîtrise par Mme Debril-Vogel; c'est la remise aux Chambres fédérales d'une réponse à la lettre de la Ligue antisuffragiste suisse; c'est la campagne pour l'assainissement du cinématographe, en réclamant des commissions intercantionales de censure, avec la participation des femmes; ce sont des démarches pour interdire aux enfants l'accès des cinémas; c'est la collaboration, dans la mesure du possible, à la lutte contre les stupéfiants, l'étude des allocations familiales; c'est, de concert avec l'Office suisse des professions féminines, l'étude de la protection légale de la femme (rapport présenté par Mme Vischer (Bâle). Ce sont enfin, dans tous les cantons, des efforts, des démarches pour que les femmes siègent dans les Commissions scolaires, les Commissions d'assistance, les Cham-

brés de tutelles, les Conseils de paroisse, ce qui ne va pas tout seul. Le Comité Central a confié à M^{lle} H. Zwahlen (Berne) le soin de réunir toute la documentation concernant la femme dans les Commissions d'écoles, d'assistance publique, de tutelles, et les Conseils de paroisse.

La nationalité de la femme mariée devient un sujet actuel, puisqu'on prépare une nouvelle loi sur l'acquisition ou la perte du droit de citoyen suisse; quatre Associations féminines ont demandé au Département de Justice que la femme suisse puisse garder sa nationalité lorsqu'elle épouse un étranger. Par raison d'économie, paraît-il, on n'a pu désigner une femme comme déléguée à la Conférence du Désarmement. M^{lle} S. Ferrière (Genève) et Boeschstein (Berne) ont été proposées pour faire partie de la Commission de la S. d. N. pour l'assistance aux étrangers indigents. L'Association entretient les meilleures relations avec l'Alliance internationale, qui a renoncé à son Congrès d'Athènes en raison des difficultés actuelles; elle a participé à la remise solennelle à Genève des pétitions réclamant le désarmement. Elle poursuit vaillamment sa tâche, quoique les perspectives ne soient pas encourageantes, que les échecs s'accumulent, que le Conseil Fédéral nous menace d'un plébiscite auprès des femmes suisses, idée saugrenue née pourtant dans le cerveau d'un ami; car ce plébiscite est fait: c'est la pétition avec ses 247.000 signatures.

Sur la proposition de Mme Vischer, l'Assemblée de 1933 se tiendra à Bâle. Le Comité a été réélu: M^{lle} Vuilliomonet (Chaux-de-Fonds), une des fondatrices de l'Association membre du Comité pendant vingt-ans, collaboratrice enjouée, active, dévouée, ayant donné sa démission, a été remplacée par M^{lle} I. Weber (St-Gall). A M^{me} Vuilliomonet, avec l'expression de regrets amicaux et de vifs remerciements, ont été remis un bouquet de roses et un nappage de l'Oberland. Un autre bouquet de roses a salué la réélection de M^{me} Leuch comme présidente.

La séance administrative a été interrompue par un thé aimablement offert par la commune d'Interlaken, et terminée par un travail inspiré par le plus noble idéal, de Mme E. Du Bois-Mayor, (Neuchâtel), vice présidente de la Fédération Internationale des Amies de la jeune fille sur la solidarité féminine. M^{me} Dubois a relevé qu'à notre époque matérialiste, où partout se dressent les murailles de Chine économiques, il convient que les femmes fassent preuve de solidarité, d'entraide, non seulement dans le domaine de la bienfaisance, de l'utilité publique, dans les questions économiques, mais aussi plus haut, plus loin; il faut qu'elles donnent l'exemple de la solidarité humaine.

La séance publique du dimanche matin, à laquelle assista une visiteuse de Sarrebourg, M^{me} Gerber, a été consacrée à trois rapports sur les campagnes menées pendant l'année: à St-Gall, pour les commissions scolaires, rapport présenté par M^{lle} Weber; à la campagne genevoise pour les prud'femmes, qui fut un succès, et à l'enterrement sans phrases, le 25 juin dans l'après-midi, par le Grand Conseil, du projet Albarel, échec cuisant que M^{lle} Gourd annonça avec tristesse et révolte durant le dîner officiel. Enfin M^{me} Vischer, dans un exposé qui fut un précieux encourage-

Marthe OULIÉ: *Quand j'étais matelot*. 15 ff.

Id. *Bidon V.* (Récits de voyages au Sahara.) Antoine de SAINT-EXUPÉRY: *Vol de nuit*. Services nocturnes d'avions postaux.) Gallimard, éd., 12 ff.

Id.: *Courrier Sud*. (Édit. de la Nouvelle Revue franç.)

ALBÉRIC CAHUET: *Sainte-Hélène, petite île*. (La captivité de Napoléon.) Pasquelle, éd., 12 ff.

MIRIAM HARRY: *Trois ombres: J. K. Huysmans, Jules Lemaitre, Anatole France*. Flammarion, éd., 12 ff.

BERNHARD, WOLFGANG, GOETZ, WIEGLER: *Les papiers de Stressemann*. Trad. franç. 36 ff.

KATHERINE MANSFIELD: *Journal*. Trad. française. Collection du « Cabinet cosmopolite », Stock, Paris, éd., 24 ff.

Clémence DANE: *Régiments de femmes*. Collection « Feux croisés ». 18 ff.

Alex. BERRY: *Mon cousin le pirate*. (Grand prix de l'Académie féminine des lettres). 12 ff.

Colette YVER: *Le vote des femmes* (le vote des femmes... c'est leur choix en amour). Calmann-Lévy, éd., 12 ff.

Marg. AUDOUX: *La fiancée* (recueil de nouvelles). Flammarion, éd., 12 ff.

Franç. NOHAIN: *Saint Louis*. (Collection des « Grands cœurs ».) Flammarion, éd., 12 ff.

Camille MAUCLAIR: *La majesté de Rome*. (Grasset, Paris, éd.) 15 ff.

C. K. CHESTERTON: *La vie de Robert Browning*. (Trad. française.)

Id.: *Dickens*. (Trad. française.)

Jean LEPINE: *La vie de Claude Debussy*. André BILLY: *Intimités littéraires* (portraits d'écrivains: Apollinaire, Mauriac, Dorgelès, Morand etc.). 12 ff.

LA FURETUSE.



Quand les grand'mères étaient jeunes...

Cliché Mouvement Féministe

elle joua pour la première fois au théâtre de Berlin, puis à Hanau, à Karlsbad et à Graz. De 1880 à 1895, elle fit partie du théâtre de Stuttgart. Ses succès allaient croissant; elle fut surtout une interprète incomparable des œuvres d'Ibsen et de Shakespeare.

Elle avait épousé Gustave Lindemann, et ensemble ils fondèrent le théâtre de Dusseldorf, qui, sous sa direction sûre et intelligente, devint bientôt le premier théâtre des bords du Rhin. Mêmes pendant ces dernières années de crise, Louise Dumont sut maintenir à flot son établissement.

Pleine de vie et d'entrain, elle avait fêté le 22 février dernier, son soixante-dixième anniversaire, et elle était sur le point de réaliser l'un de ses plus chers projets, l'installation à Cologne, sa ville natale, d'un « théâtre du Rhin » lorsque la mort l'emporta brusquement.

H. Z.

Que lisons-nous?

CINQUIÈME LISTE

N. D. L. R. Au moment des vacances, ces indications de lectures seront sans doute plus spécialement appréciées par celles de nos lectrices qui vont jouir de loisirs, et auxquelles nous rappelons, au moment où elles composeront leur bibliothèque d'été, nos listes précédentes, parues dans les Nos 367, 370, 376 et 380 du *Mouvement*.

Raymond ESCHOLIER: *Victor Hugo raconté par ceux qui l'ont vu*. Stock, Paris, éd. Prix: 15 ff.